



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Direction régionale
aux droits des femmes et à l'égalité

Tel : 03 20 30 59 78
droits-des-femmes@hauts-de-france.gouv.fr

Lille, le **10 SEP. 2018**

Objet : Programme « Égalité entre les femmes et les hommes » pour l'année 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer de l'ouverture de la procédure de demande de subvention au titre du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » en Hauts-de-France pour l'année 2019.

Les crédits du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » ont vocation à financer des actions répondant aux orientations prioritaires de la politique des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, précisées en annexe 1, et satisfaisant aux critères d'éligibilité énoncés en annexe 2.

J'attire votre attention sur le fait que la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 15 novembre 2018 et que tout dossier resté incomplet à l'issue de cette date sera automatiquement rejeté (pièces justificatives requises détaillées en annexe 3).

Toute demande de subvention sera faite par le biais d'un dossier CERFA (n°12156*05) dûment complété, disponible sur Internet, aux liens suivants :

<http://www.associations.gouv.fr/subventions-11079.html>

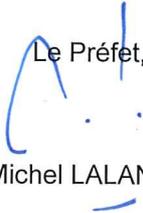
ou

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ainsi que les Délégations Départementales aux Droits des Femmes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans votre demande de subvention.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,


Michel LALANDE